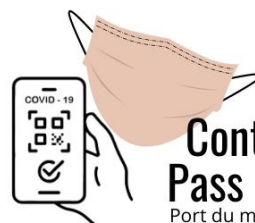


DOSSIER COL

CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL ENSEMBLES

& COUPE FORMATION

Dimanche 27 Février 2022
GYMNASTIQUE RYTHMIQUE



**Contrôle du
Pass à l'entrée**
Port du masque obligatoire

4€
Tarif unique
GRATUIT
-12 ans

Complexe Saint-Symphorien

Boulevard Saint-Symphorien
57070 Longeville-lès-Metz



MOT DU COMITE METZ GYM



L'équipe du comité de Metz Gym est ravie de vous accueillir sur cette première compétition du Championnat Départemental post COVID regroupant des gymnastes de la Coupe Formation (1^{ère} étape) ainsi que les ensembles. Vous trouverez dans ce dossier différentes informations relatives à l'organisation de cette compétition afin de faciliter votre venue et votre séjour.

Nous vous donnons rendez-vous le dimanche 27 février 2022, en espérant que Metz soit à la hauteur de tous les gymnastes présents sur cette journée. J'attire toutefois votre attention sur les difficultés de parking le FC METZ recevant ce même après-midi le FC Nantes.

Nous vous félicitons pour votre participation à cette compétition et souhaitons bonne chance à vos équipes.

Sportivement

Le comité METZ GYM

CONTACTS



METZ GYM

Palais OMNISPORT Les Arènes de Metz
5 avenue Louis Le Débonnaire
57000 METZ

<http://www.metzgym.fr>

06 86 66 59 50

contact@metzgym.fr

Contact :

Compétition

Mme TRUTTMANN Caroline au 06 21 69 82 43

Plateau Technique

Mme MAUBON Mylène au 06 76 83 90 28

POUR ACCEDER AU LIEU DE COMPETITION

Complexe Sportif Gymnase Saint Symphorien
Boulevard St Symphorien 57050 LONGEVILLE LES METZ
(coordonnées GPS : 49°06'46.7"N 6°09'43.0"E)



Informations parking - entrée :

Pas de stationnement sur place

Parking à proximité :

- LIDL - gratuit - 31 bld saint Symphorien 57050 Longeville lès Metz
- Maud'Huy - Payant - Place Maud'Huy 57000 Metz

Informations accès salle de compétition :

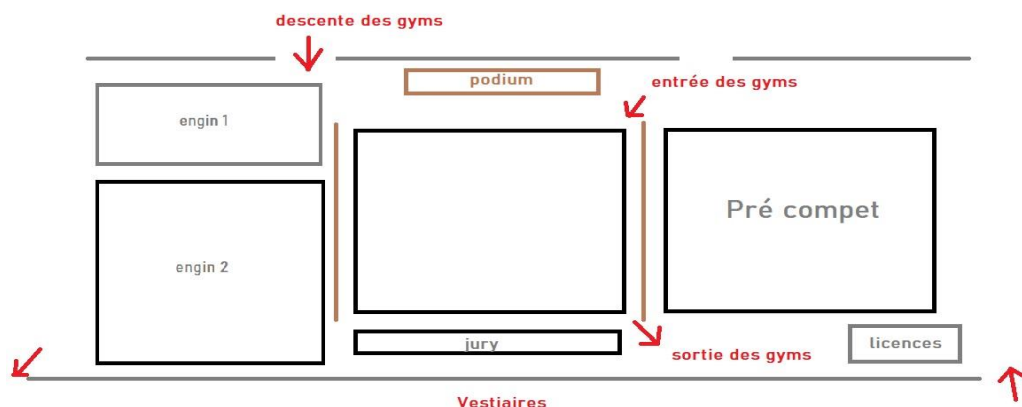
L'accueil des équipes et la vérification du pass sanitaire et vaccinal se fera à l'entrée du complexe sportif St Symphorien de Longeville Les Metz.

Les échauffements :

Se dérouleront dans le haut des gradins côté gauche

Pré compétition :

Bande de pré-compétition engin 1 /engin 2
Praticable de pré-compétition



PROTOCOLE SANITAIRE

Source : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/>

❖ Pass sanitaire – Pass vaccinal

Depuis le 9 août 2021, d'une manière générale, le PASS SANITAIRE était obligatoire pour accéder aux établissements et événements sportifs. Depuis le 24 janvier 2022, LE PASS VACCINAL est entré en vigueur pour les personnes âgées de 16 ans et plus.

La présentation du pass vaccinal (16 ans et +) et du pass sanitaire (+12 ans et 2 mois à -16 ans) est obligatoire pour toute personne (participant, entraîneur, juge, dirigeant, organisateur, public) souhaitant accéder aux établissements et événements sportifs et ce quel que soit le nombre de participants.

Le pass vaccinal est valide s'il résulte de l'un des trois documents suivants :

- Un schéma vaccinal complet
 - Pour les vaccins à deux injections (*Pfizer, Moderna, AstraZeneca*)
 - Entre 7 jours et 4 mois après la deuxième injection
 - 7 jours après la dose de rappel
 - Pour les vaccins à une seule injection (*JohsonAndJohson*)
 - 28 jours après l'injection
 - 7 jours après la dose additionnelle et la dose de rappel
- Un certificat de rétablissement à la suite d'une contamination par la Covid-19 résultant d'un test positif RT-PCR ou antigénique de plus de 11 jours et de moins de 6 mois
- Un certificat de contre-indication médicale à la vaccination délivrée par un médecin

Attention ! Une dérogation permet aux personnes ayant reçu leur première dose de vaccin au plus tard le 15 février 2022, qui sont dans l'attente de leur deuxième dose, d'utiliser pendant 28 jours un certificat de test RT-PCR ou antigénique négatif de moins de 24h dans le cadre du pass vaccinal.

Le pass sanitaire est valide s'il résulte de l'un des quatre documents suivants :

- Un schéma vaccinal complet, dose de rappe comprise dans les délais impartis
- Un certificat de rétablissement à la suite d'une contamination par la Covid-19 résultant d'un test positif RT-PCR ou antigénique de plus de 11 jours et de moins de 6 mois
- Un test RT-PCR ou antigénique, de résultat négatif, datant de moins de 24h
- Un certificat de contre-indication médicale à la vaccination délivrée par un médecin

Toute personne non titulaire d'un pass vaccinal et sanitaire valide ne pourra pas accéder au gymnase. Les autotests ne seront pas acceptés.

❖ Contrôle du Pass sanitaire – Pass vaccinal

Personne habilitée à contrôler

Le contrôle des pass incombe au gestionnaire de l'équipement sportif ou à l'organisateur de l'activité.

Dans le cas où l'établissement sportif appartient à la commune, il convient de se rapprocher de la collectivité concernée afin d'établir qui de l'association ou de la collectivité se chargera du contrôle.

Mise en œuvre du contrôle

Le pass sanitaire et le pass vaccinal sont présentés sous la forme d'un QR code, en format numérique via l'application TousAntiCovid ou en format papier.

Le contrôle s'opère en scannant le QR code via l'application gratuite TousAntiCovid Verif, indiquant seulement si le pass est valide ou invalide ainsi que les nom, prénom et date de naissance de la personne contrôlée. L'identité du détenteur du pass n'a pas à être vérifiée. L'application ne divulgue aucune donnée médicale et ne précise pas si le pass résulte d'un schéma vaccinal complet, d'un test négatif ou d'une immunité temporaire à la Covid-19.

Un registre indiquant les jours et horaires des contrôles ainsi que le nom de la personne qui les a effectués doit être tenu.

Conservation des données

D'une manière générale, pour garantir le secret médical, les associations ne sont pas habilitées à conserver les documents suivants permettant à leurs adhérents d'obtenir un pass sanitaire ou vaccinal valide : justificatif de statut vaccinal complet, attestation de résultat négatif à un test, attestation de rétablissement à la Covid-19 ; ni à les réutiliser à d'autres fins.

Toutefois, les salariés sont autorisés à présenter à leur employeur un justificatif de leur statut vaccinal complet afin d'obtenir un titre spécifique permettant une vérification simplifiée. Dans ce cas unique, le club employeur est autorisé à conserver ce document jusqu'à la fin de l'exigence du pass vaccinal (actuellement fixée au 31 juillet 2022).

Par ailleurs, bien qu'il soit impossible de conserver l'attestation de vaccination des adhérents et bénévoles de l'association, nous vous recommandons de demander en début de saison, aux adhérents et bénévoles qui le souhaitent, qu'ils montrent la preuve de leur vaccination complète afin de faciliter leurs contrôles ultérieurs. Ce document ne doit pas être conservé par le club. Il doit être présenté volontairement par ceux qui le souhaitent.

❖ Port du masque

Depuis le 3 janvier 2022, le port du masque est obligatoire pour toute personne âgée de 6 ans et plus dans les équipements sportifs, excepté au moment de la pratique sportive et de son encadrement effectif.

INFOS PRATIQUES

ACCUEIL PUBLIC

❶ Tarifs des entrées

4€ Tarif unique

Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans



❷ Stands commerciaux

_____ + (site internet)

Logo

❸ Informations sur la restauration*

Restauration rapide sur place

Règlement sous forme de ticket—Possibilité d'ouverture de compte club sur présentation d'une carte d'identité.

*** sous réserve du protocole sanitaire en vigueur à la date de la compétition**



❹ Photos/Vidéos La personne sera identifiée par un Badge Presse/Photos

Nous rappelons que l'utilisation des téléphones portables, appareils photos, caméscopes et tablettes numériques sont totalement interdits sur le plateau de compétition.

Sauf avec accord du Comité Départemental, celle-ci devra donc être identifiée par un Badge officiel « Presse/Photographe ».



Pour les professionnels de la Presse, ils devront se présenter à l'accueil avec leur carte professionnelle afin d'être identifié également à l'aide d'un Badge pour accéder au plateau et ou espace d'échauffement.

Restauration - Hébergements

Restauration proposée sur place

Sandwichs froids (jambon, poulet, fromage)

Crêpes sucre ou nutella

Pâtisseries

Friandises

Boissons chaudes

Sodas

Liste d'hôtels à proximité de la compétition

*Campanile Metz Centre-Gare
90 rue aux Arènes 57000 Metz*

*Hôtel Le Mondon
8 avenue Foch, Place Mondon - 57000 Metz*

*B&B Hôtel METZ AUGNY
N°7 zone Actisud Les Gravières, Rue des Becottes - 57685 Augny*

*Première Classe Metz Sud – 57130 Jouy-aux-Arches
Zone Actisud St Jean - 57130 Jouy-aux-Arches*

Informations sur l'accueil des Clubs

A l'arrivée, les clubs devront se rendre au niveau de la caisse centrale, à l'entrée du Complexe Sportif pour retirer le dossier club.

Chaque club aura un vestiaire identifié par des affiches au nom de sa commune

Les entrées, autres que juges-club engagés, entraîneurs engagés et gymnastes engagés doivent être acquittées au tarif en vigueur sur cette compétition et présenter un pass vaccinal en conformité avec le protocole sanitaire en vigueur.

Informations sur les salles de compétition et d'échauffement

Ouverture de la salle d'échauffement le dimanche 27 février 2022 dans le respect du planning des horaires.

Les entraîneurs sont priés de porter une tenue de sport et des chaussures de sport propres pour accéder à la salle de compétition.

Le contrôle des engins et des licences se fera avant le passage en compétition.

Pour rappel : Le port du masque est obligatoire pour tous dans l'enceinte du complexe, seuls les gymnastes pourront le retirer lors des échauffements et de leur passage.

Informations pour les juges et officiels

Accueil des juges

La réunion de juges aura lieu le dimanche 27 février 2022 avant la compétition, ouverture de la salle environ 1h30 avant le début de la compétition. L'accueil et le repas des juges se feront dans une salle annexe au sein du Complexe sportif Saint Symphorien.

Animations - Intervention sur le harcèlement sexuel dans le sport

L'association « Colosse aux pieds d'argile » interviendra à plusieurs reprises tout au long de la compétition, afin de sensibiliser et d'informer, les clubs, entraîneurs, gymnastes et parents sur le harcèlement sexuel.

Reconnue d'utilité publique, l'association Colosse aux pieds d'argile a pour missions la sensibilisation et la formation aux risques de violences sexuelles, de bizutage et de harcèlement en milieu sportif ainsi que l'accompagnement des victimes.

- Public gyms (13 ans et plus) : 10H15-10H45 et 12H00-12H30
- Public parents/entraîneurs : 11H10-11H40 et 12H30-13H00
- Public minicoach : 14H15-16H15

Si vous souhaitez participer à cette conférence suivez les étapes d'inscription sur ce lien:
<https://forms.gle/NBYry5mo2Ukd4pYz6>.

<https://colosse.fr/>

Ouverture de compte club

CLUB :Ville.....

Nom du Responsable :Téléphone.....

(à défaut du nom d'un responsable, numéro de licence du demandeur.....)

Adresse de facturation :

.....

.....

Adresse mail :

.....

Nom Prénom Fonction	Nom Prénom Fonction

Fait à.....le.....2022

CLUB : Ville.....

<i>Nature</i>	<i>Prix</i>	<i>Quantité</i>	<i>Montant</i>
Crêpe sucre	2€		
Crêpe nutella	2.50€		
Sandwich (jambon, poulet, fromage)	2.50€		
Gâteau (la part)	1€		
Chips (le paquet)	1€		
Friandise	1€		
Compote	1€		
Thé, Café, Eau (50cl)	1€		
Boisson au verre* (Coca, Ice-tea)	1.50€		

*les boissons sont servies dans des éco-cup 1€ la consigne

Règlement à la fin de la compétition

☐

par chèque à l'ordre de METZ GYM

☐

en espèces

Le responsable s'engage à ce que toute facture non réglée sur place et envoyée au club soit réglée à réception.

Metz, le 27/02/22

Signature du responsable